



TILLOY
les Mofflaines

Un village aux portes de la ville

Obligations pour la location:

Avoir signé un contrat de location avec la commune.

Avoir réglé la location générale à la réservation et celle optionnelle, s'il y a lieu, avant la prise en possession des lieux. Avoir déposé le chèque de caution prévu ainsi que l'attestation d'assurance couvrant l'ensemble de la location (au plus tard pour la date de la location).

Les tarifs, le montant de la caution sont ceux votés par le conseil municipal

Etre présent ou être représenté aux inventaires de prise de possession et de restitution des lieux.

Toute absence du locataire ou de son représentant aux inventaires entraîne de fait l'acceptation pure et simple, par le locataire, de l'inventaire dressé par le représentant de l'autorité communale

Utiliser les locaux et le matériel en bon père de famille et se conformer aux mesures de sécurité.

Respecter les prescriptions du contrat de location et toutes autres consignes données par l'autorité communale ou son représentant.

Salle : 22x17m - Capacité : 250 personnes assises, 400 debout – Scène 5x7m

Nota : le locataire doit assurer le balayage, le rangement du mobilier, le nettoyage de la cuisine et des appareils utilisés, la vaisselle (*bien l'essuyer*) et son rangement, le nettoyage des toilettes, vider toutes les poubelles, déposer le verre dans les containers prévus à cet effet.

VISITES DE LA SALLE POLYVALENTE: CONTACTER LA MAIRIE ☎ 03 21 73 25 75 – contact@tilloylesmofflaines.fr

Le Mémo du Locataire de la salle polyvalente



La Salle Polyvalente

Interdictions Recommandations

Barbecue, méchoui, plancha, pétards, feux d'artifice, lanternes chinoises, drones, feux de bengale etc, Installation de tentes, tonnelles, chapiteaux, Klaxoner, claquer les portières des voitures, crier, fumer sur le perron d'entrée principale, utiliser des bouteilles de gaz (*réchaud, brûleur trépied etc*), ouvrir portes et fenêtres de la salle côté mur anti bruit (*côté gauche en entrant*). De manière générale créer des nuisances sonores pouvant importuner le voisinage.

Utilisation de scotch, de punaises, de clous, d'agrafes etc...) sur les murs, les boiseries, les luminaires afin d'y fixer : documents, décorations éléments d'éclairage, de sonorisation, de projection cinématographique. vidéo phonique. etc...

A savoir

Non respect des interdictions, d'entretien

Le non respect des interdictions et consignes expose le locataire au remboursement de toutes dégradations constatées et, le cas échéant, à la remise en état des lieux à ses frais par une entreprise désignée par la commune.

En cas de défaut d'entretien des locaux, de nettoyage de la vaisselle par le locataire : facturation par heure passée par le personnel communal (selon le tarif voté par le conseil municipal) et, le cas échéant ; non restitution de la caution.

Le Memo du Locataire de la salle polyvalente de Tilloy-les-Mofflaines (suite)

La cuisine



Ce qui est compris dans la location

La salle, la cuisine et son matériel, les loges derrière la scène, le liquide et le sel pour le lave vaisselle, le mobilier, le nettoyage des locaux, l'eau, l'électricité, le chauffage (*en saison*), le papier toilette, les grilles d'exposition (sur demande).

Nota : Pour les fumeurs: utiliser le local spécifique.

Possibilité de location complémentaire

Vaisselle (*maximum 5 armoires, chacune équipée pour 50 personnes.*), mange debout, vidéo-projecteur, sonorisation.



La plonge

Important



Localisation du girophare.

LE LIMITEUR DE SON

Il est réglé à 90 décibels. Après 1 minute de fonctionnement du girophare l'électricité générale est coupée. Pour la rétablir, il y a nécessité d'intervention d'un technicien communal.

Un cadre agréable



Le bar



L'armoire à vaisselle pour 50 personnes

Flûtes à champagne, verres (à vin, à eau, à apéritif), tasses à café, fourchettes, couteaux, cuillères (à café, à soupe, à sorbet), assiettes (plates (100), creuses (50), à dessert (50).

Par 5 unités : louches, salières, poivrières, moutardier, pichets, saucières, légumes, soupières, plats (ovales, ronds), corbeilles à pain.

Le mobilier



15 tables rondes \varnothing 160
6 à 8 personnes maximum

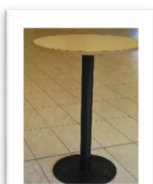
50 tables rectangulaires dimensions 180x80 6 à 8 personnes maximum



290 chaises



8 mange-debout \varnothing 70 x 110 de haut



15 grilles 2x1m



Détail vaisselle



Pour les locations: remise des clés le vendredi matin selon l'horaire fixé par la Mairie. Restitution des clés selon les consignes de la Mairie. Avant de partir n'oubliez d'éteindre les lumières, de brancher l'alarme, de fermer portes et grilles